



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement*

Chaumont, le 16 SEP. 2014

Unité territoriale Aube / Haute-Marne

Subdivision de la Haute-Marne

Nos réf. : SHM/RF/14/453

Vos réf. :

Affaire suivie par : Romaric FRANQUE
romaric.franque@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03.25.30.21.54 – Fax : 03.25.30.21.06
Courriel : ut-52.dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr

Rapport de l'inspection des installations classées au CODERST

Mise en œuvre de la circulaire ministérielle du 5 janvier 2009 relative à la recherche des substances dangereuses dans l'eau (circulaire RSDE)

I – INTRODUCTION

Suite à l'adoption de la Directive Cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000, le Ministère en charge de l'environnement a mis en œuvre une action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (RSDE). Cette action nationale est présentée dans la circulaire DPPR/DE du 04 février 2002.

Entre 2002 et 2006, cette campagne de recherche de substances dangereuses a permis d'analyser les rejets de 153 établissements industriels sur la région Champagne-Ardenne. Les substances recherchées sont notamment celles visées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la Directive 76/464/CEE relative à la pollution causée par certaines substances dangereuses et la Directive fille de la DCE 2008/105/CE.

Cette action avait pour but de participer à répondre aux objectifs de la DCE (réduction ou suppression des émissions de substances dangereuses) et du programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses (PNAR) [arrêté ministériel du 30 juin 2005] qui découle de la Directive 76/464/CE. Son bilan a conclu au constat que les informations concernant les rejets de ces substances sont insuffisantes et que des actions de réduction doivent être étudiées sur certains rejets à enjeu.



La DREAL Champagne-Ardenne est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et ISO 14001 pour le fonctionnement interne (écoresponsabilité), la gestion de projet en maîtrise d'ouvrage routière et le pilotage régional du réseau Natura 2000.
www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

89, rue Victoire de la Marne - BP 2004
52901 CHAUMONT Cedex 9
Tél. : 03.25.30.20.52 – Fax : 03.25.30.21.06
Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Dans ce cadre, le ministère en charge de l'environnement a jugé nécessaire de mettre en place une seconde phase organisant une surveillance des rejets de l'ensemble des installations classées soumises à autorisation, déclinée par secteurs d'activité.

II – LA CIRCULAIRE DU 5 JANVIER 2009 ET SON APPLICATION EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Cette circulaire, et ses notes complémentaires des 23 mars 2010 et 27 avril 2011, définissant les modalités de la seconde phase RSDE. Pour cela, la DREAL CHAMPAGNE-ARDENNE a choisi de la réaliser en deux étapes :

- une **surveillance initiale** des substances représentatives du secteur d'activité de l'établissement (ou des substances pour lesquelles on observe un dépassement de la norme de qualité du milieu) et la remise d'un rapport d'analyses par l'exploitant qui permettra de déterminer quelles substances doivent être surveillées de façon pérenne sur le site ;
- une **surveillance pérenne** des substances qui seront jugées par l'inspection des installations classées comme pertinentes, à la vue des résultats de la surveillance initiale et de la remise par l'exploitant d'un rapport d'analyses qui permettra de déterminer quelles substances doivent être abandonnées suite, notamment, à une amélioration de la qualité des rejets et, le cas échéant, la réalisation par l'exploitant d'une étude technico-économique, accompagnée d'un échéancier de réduction ou de suppression des émissions de certaines substances pertinentes.

Bilan à ce jour :

En Haute-Marne, 25 établissements ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant une surveillance initiale des substances représentatives de leur secteur d'activité, et sous un an la remise d'un rapport de synthèse des analyses proposant la liste des substances dont la surveillance peut être abandonnée ou poursuivie.

Parmi ces établissements :

- 2 sites ont été fermés – la surveillance RSDE sur ces établissements devient donc sans objet ;
- un établissement est en cours de passage en « rejet zéro aqueux » ;
- 9 projets d'arrêtés préfectoraux imposant une surveillance pérenne ont été transmis aux services de la Préfecture pour présentation au CODERST ;
- 3 établissements ont fait l'objet d'un abandon de surveillance suites aux conclusions de leur rapport de synthèse au regard de la circulaire et des notes visés supra : les établissements COGESAL MIKO de SAINT-DIZIER, ENTREMONT à PEIGNEY et GREATBATCH MEDICAL à CHAUMONT ;
- les autres établissements n'ont à ce jour soit pas répondu, soit leur dossier était incomplet.

III – PROPOSITIONS DE L’INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Les projets d'arrêtés préfectoraux proposés aujourd'hui permettent de répondre à la seconde phase de la circulaire du 5 janvier 2009 en prescrivant une surveillance pérenne des rejets pour les établissements suivants :

- Allevard Rejna Auto Suspension à FRONVILLE ;
- Arcelor Mittal à MANOIS ;
- Bongrain Gerard à ILLAUD ;
- CLAS Galvaplast à FRONCLES ;
- Electropoli Production à SAINT-DIZIER ;
- ETILAM à SAINT-DIZIER ;
- les Forges de Bologne à BOLOGNE ;
- les Forges de Froncles à FRONCLES.
- Saint-Gobain PAM – Usine de Bayard, à BAYARD-SUR-MARNE ;

IV – CONCLUSIONS

Au regard des éléments contenus dans le présent rapport, il est proposé au Préfet de la Haute-Marne de notifier les projets d'arrêtés préfectoraux ci-joints aux établissements concernés par la mise en œuvre de la surveillance pérenne des rejets dans le milieu aquatique, en application de l'article R. 512-31 du code de l'environnement.

Conformément à cet article, l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques sur ces projets d'arrêtés préfectoraux doit être recueilli.

Rédacteur :	Validateur :	Approbateur :
L'inspecteur des installations classées  Romaric FRANQUE	L'inspecteur des installations classées  Jérôme DEGUINE	Pour le directeur et par délégation, l'adjoint au chef de l'unité territoriale Aube/Haute-Marne  Laurent EUDES

Établissement suivi par l'IIC DREAL	Commune	Date de l'APC de surveillance initiale RSDE	Date de réception des résultats	Recevable	Avis sur suites à donner	Substances retenues pour la surveillance pérenne	Programme d'action	Date APC pour surveillance pérenne
Electropoli Production	SAINT-DIZIER	09/04/2010	05/10/2011	Oui	Surveillance pérenne	Nickel Cuivre Chrome Chloroforme		
Entremont	PEIGNY	09/04/2010	26/10/2011	Oui	Abandon de la surveillance		/	
Bongrain Gerard	ILLOUD	20/04/2010	06/04/2012	Oui (manque le contrôle du benzène)	Surveillance pérenne	Cuivre Zinc Nonylphénol Benzène		
Saint-Gobain PAM	BAYARD-SUR-MARNE	25/05/2010	reçu	Oui	Surveillance pérenne	Rejet n°3 : Plomb Zinc Rejet n°6 : Tributylétain Zinc Dibutylétain		
Cogesal Mikro	SAINT-DIZIER	02/09/2010	10/05/2011	Oui	Abandon de la surveillance		/	
Allevard Rejna Autosuspension	FRONVILLE	11/10/2010	03/02/2012	Oui	Surveillance pérenne	Nickel Zinc Nonylphénols		
Arcelor Mittal	MANOIS	11/10/2010	11/10/2011	Oui	Surveillance pérenne	Plomb Zinc Cuivre		
Forges de Bologne	BOLOGNE	17/10/2010	07/03/2012	Oui	Surveillance pérenne	Zinc Cuivre Nickel		
CLAS Galvaplast	FRONCLES	01/12/2010	26/06/2012	Oui	Surveillance pérenne	Cuivre Nickel Chrome Tributylétain Mercure		
Greatbatch Medical	CHAUMONT	07/09/2011	27/03/2014	Oui	Abandon de la surveillance		/	
Forges de Frœncles	FRONCLES	11/10/2010	06/02/2012	Oui	Surveillance pérenne	Rejet n°3 : nonylphénols, chrome, cuivre, nickel, zinc Rejet n°4 : nonylphénols, chrome, cuivre, nickel, zinc		
ETILAM	SAINT-DIZIER	21/09/2010	08/04/2013	Oui	Surveillance pérenne	Cuivre, Zinc		
SHMVD	CHAUMONT	20/04/2010	Attente des résultats					
YTO France	SAINT-DIZIER	21/09/2010	Attente des résultats					
PSES	MONTIER-EN-DER	17/11/2010	Passage en rejets zéro en cours				/	
GeoWaste	CHALINDREY	14/06/2013						
Matfor	RIMAUCOURT	23/10/2013						
Entremont	VAL-DE-MEUSE	27/02/2014						
Ferro France	SAINT-DIZIER	03/03/2014						
Ferry Capital	VECQUEVILLE	11/03/2014						
Freudenberg SAS	LANGRES	13/05/2014						
Kimex	BIESLES	14/05/2014						
Perimeter Protection France	DOULEVANT-LE-CHATEAU	14/05/2014						
NG52 RECUP	CHAUMONT	07/04/2014						
Ronot SNE	SAINT-DIZIER	17/10/2010	LIQUIDÉ début 2014 – site à l'arrêt					
SANICHRO	SARREY	Arrêté non signé	Cessation d'activité déclarée					